

**Département de Seine-et-Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Conseil municipal du 3 mai 2022 à 20h30**

Présents : Thierry Masson, Maire, Yves Loir, Adjoints, Martine Melet, Titouan Poncelin de Raucourt, Catherine Ballay, Etienne Brehier, Paul Lanouguere, Jean-Pierre Girard, Thomas Bonfils, et Gabriel Massart Conseillers.

Absents excusés :

Christine Groetzingher donne pouvoir à Catherine Ballay
Laetitia Lepaisant donne pouvoir à Etienne Brehier
Guillaume Chapet donne pouvoir à Thomas Bonfils
Emmanuelle Sormail donne pouvoir à Paul Lanougère
Catherine Ceraudo donne pouvoir à Martine Melet

Secrétaire : Catherine Ballay

Approbation du compte rendu du 5 avril 2022

DELIBERATIONS :

Avis enquête publique Varax :

Un dossier de consultation du public de la préfecture concernant l'enregistrement de la société Varax pour l'exploitation d'une installation de traitement et de stockage de matériaux inertes sur la commune de Grez sur Loing nous a été adressé. L'affichage a été effectué dans le panneau de la mairie. Une enquête publique se déroule actuellement il est possible de le consulter et vous pouvez également inscrire vos remarques sur un registre à disposition la mairie de Grez-sur-Loing. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour donner son avis.

Après discussion les membres décident à de donner un avis :

Favorable 4

Abstention 5

Défavorable 6

Amende pour déversement de déchets en forêt :

Monsieur le maire explique qu'un nouveau déchet sauvage sur la commune a été constaté avec témoin. Il propose de mettre en place une procédure instituant l'amende administrative d'un montant de 120 € (2 fois le prix de la déchèterie) pour les dépôts de déchets sur le domaine public.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, d'instituer cette amende administrative d'un montant de 120€.

Vote : 1 Contre, 1 abstention, 13 pour

Vente de pavés :

Un administré souhaite acheter à la commune 20m2 de pavés soit 400 pavés. Nous disposons d'une réserve de 150 m2 non utilisée. Monsieur le maire demande aux membres leur accord pour la vente au prix de 1€ le pavé soit 400€ TTC les 20m2.

Vote à unanimité.

Convention SDESM :

Monsieur le maire présente la convention du groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public 2023-2026.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement sur le fondement des dispositions de l'article L2113-6 du code de la commande publique et de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement, notamment :

- la préparation, la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés dont l'objet est précisé à l'article 2 de la présente convention,
- les obligations de chaque membre,
- les modalités de participation financière de chacun des membres du groupement.

Le groupement n'a pas la personnalité morale. La présente convention confie à l'un de ses membres la charge de mener la procédure de passation et d'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres. La présente convention a ainsi pour objet, par son approbation, de confier au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) la coordination du groupement.

Les membres votent, à unanimité, et autorisent le maire à signer la convention.

Adhésion des communes de Trilbardou et Nanteuil les Meaux :

Les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil les Meaux et Trilbardou.

Les membres approuvent à unanimité.

Demande de subvention à la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) :

Monsieur le maire explique qu'il souhaite demander une subvention à la DGD concernant le projet de mise en accessibilité de la bibliothèque municipale (ascenseur) Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de la Direction des Affaires Culturelles d'Île de France l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la construction de 80% sur un projet de 70 000 € HT et d'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

Vote subventions aux associations

Thomas Bonfils présente le travail effectué par la commission sur l'affectation des subventions aux associations.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour donner son avis.

Après discussion les membres décident à unanimité de subventionner suivant le tableau ci-dessous :

Nom structure	Sub 2020	Proposition	Votée
Amicale des Anciens de l'école de Villiers		100	0
ADAR		100	100
Les amis du patrimoine		100	100
FNACA		50	50
Coopérative école maternelle Villiers		400	400
OCCE (coopérative école Recloses)		400	400
Association sportive Collège Blanche de Castille		60	60
Club Amitiés et Loisirs des Aînés		100	0
Amicale Villaronne		800	800
Le Coq Chantant		300	300
Tennis Club de Villiers			0
Le Club des Sages		150	150
Sauvebois		160	160
Association A Vivre		400	400
ESF		750	750
USNSP (Sport adapté)		100	100
Médiathèque de Villiers		1065	1065
AGVBM (association sportive de Bourron)		150	150
Rugby Club Pays de Nemours			0
Groupe motards de Villiers et Recloses			0
Foyer Rural de Tousson		100	100
AMAP			0
Le Houblon Villaron		150	150
Association Le chant du Corps			0
Utopies & co		100	100
La Plume Philanthrope		350	350
Yogarmonie 77		300	300
GENE Nemours		100	100

Paris sous Grez			0
Roller Skating Nemours St Pierre		50	50
JSP (association jeune sapeur pompiers)		150	150
Totaux		6485	6285

Redevance pour occupation du domaine public communal par Enedis.

Monsieur le maire présente la possibilité de recevoir une redevance de la part d'Enedis concernant l'occupation des poteaux sur la commune, un rétroactif ne pourra être fait.

Une estimation de 221 € de perception annuelle est envisagée.

Vote : unanimité.

Informations

3 projets participatifs.

Tour de table des commissions

Journée d'action le 14 mai nettoyage du verger Guyou le matin et troc plantes l'après-midi.

Plume : rappel de la date de bouclage le 9 mai.

Réunion groupement fibre pour résoudre les problèmes Fibre

Panneaupocket 140% du volume du village.

Contact orchestre national de l'île de France

Régisseur et éclairage de la scène du foyer

Questions diverses

Fin de séance 23h10.

Fait et délibéré en séance, le 3 mai 2022.